

UN ACCORD DE GARANTIES AVEC LA ROUMANIE

La Roumanie est le premier Etat Membre qui ait conclu avec l'Agence un accord unilatéral assurant que les matières fournies par un autre pays ne seront pas utilisées pour servir à des fins militaires.

Un accord à cet effet a été signé le 27 juin. Il porte sur du graphite, de l'uranium naturel et de l'uranium enrichi fournis par le Royaume-Uni. En tout, 70 tonnes de graphite de pureté nucléaire, deux tonnes d'uranium naturel et 450 grammes d'uranium enrichi à 80% en uranium-235 sont visés par cet accord. Ils seront utilisés dans un assemblage sous-critique «Helen» dont est doté un laboratoire où l'on enseigne la physique des réacteurs. La quantité totale de matières nucléaires est insuffisante pour justifier des inspections. L'accord constitue néanmoins une garantie.

DE L'URANIUM ENRICHIS POUR UNE CENTRALE ELECTRIQUE AU PAKISTAN

Des accords conclus au mois de juin avec le Pakistan et les Etats-Unis ont marqué la première fourniture, par les soins de l'Agence, de matières nucléaires spéciales pour une centrale électrique.

Il s'agit d'environ 17 kilogrammes d'uranium contenant 1696 grammes d'uranium-235 pour la fabrication d'éléments de surréactivité. Ces éléments seront utilisés pour la commande du réacteur KANUPP d'une puissance théorique de 125 MW construit en coopération avec le Canada, qui fournit l'uranium naturel servant de combustible.

L'accord a été signé par M. Enver Murad, Ambassadeur du Pakistan à Vienne et Représentant permanent auprès de l'AIEA, M. Henry D. Smyth, représentant les Etats-Unis au Conseil des gouverneurs de l'AIEA et le Directeur général de l'Agence, M. Sigvard Eklund, en présence de M. John O. Parry, suppléant du gouverneur représentant le Canada.